

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

Rue du Maréchal Juin - BP 30108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (GREFFE)
TEL 03 83 28 06 92 (RCS)

EXPERTIS CFE

2 allée d'evry
Technopole de Nancy brabois - CS 60132
54603 VILLERS LES NANCY CEDEX

V/REF :

N/REF : 2004 B 165 / 2009-A-838

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 02/03/2009,

P.V. d'assemblée du 22/12/2008
- Nomination d'un gérant

P.V. d'assemblée du 26/12/2008
- Nomination d'un gérant

Concernant la société

EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES
Société à responsabilité limitée
2 allée d'Evry Technopole de Nancy Brabois
54600 Villers-les-Nancy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-838 le 02/03/2009

R.C.S. NANCY 452 260 847 (2004 B 165)

Fait à NANCY le 02/03/2009,

Le Greffier

Le suppléant



TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY
Dépôt du
R.C.S. N° 06 02 11 11 2009
B 165

EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 765 802 euros
Siège social : 2 Allée d'Evry Technopôle de NANCY BRABOIS
54600 VILLERS LES NANCY
452260847 RCS NANCY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22 DECEMBRE 2008

L'an deux mille huit ,

Le 22 décembre ,

A 19 heures ,

Les associés de EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES, société à responsabilité limitée au capital de 2 765 802 euros, divisé en 31252 parts de 88,5 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 2 Allée d'Evry Technopôle de NANCY BRABOIS 54600 VILLERS LES NANCY, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Alain CADRÉ, propriétaire de 2 791 parts sociales
Madame Valérie CREUSOT RIVIERE, propriétaire de 2769 parts sociales
Monsieur Alain DOUCHE, propriétaire de 2 791 parts sociales
La Société EXPERTIS 2G, propriétaire de 1 351 parts sociales
Mademoiselle Sylvie GATTO, propriétaire de 2 112 parts sociales
Monsieur Cédric HERMAL, propriétaire de 377 parts sociales
Monsieur Edmond LUC, propriétaire de 510 parts sociales
Mademoiselle Isabelle METAIS, propriétaire de 2 813 parts sociales
Monsieur Frédéric MORELLI, propriétaire de 1 391 parts sociales
Monsieur Pierre NESSELER, propriétaire de 2 791 parts sociales
Madame France REBESCHINI-INFANTINO, propriétaire de 311 parts sociales
Monsieur Richard RENAUDIN, propriétaire de 2 761 parts sociales
Monsieur Richard SCHAFFO, propriétaire de 2 791 parts sociales
Monsieur Jean-Luc VIAUX, propriétaire de 2 902 parts sociales
Monsieur Jean-Luc VICTOOR, propriétaire de 2 791 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Richard RENAUDIN , co-gérant associé.

EL Sc Mr A de AN

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un Co-gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer :

Monsieur Jean Luc VIAUX,
demeurant 40 rue de Maron 54840 VILLEY LE SEC
pour une durée illimitée.

co-gérant associé à compter du 1^{er} janvier 2009

Monsieur Jean Luc VIAUX exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EL

SG

JL

AL

JA

AN

Monsieur Jean Luc VIAUX déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

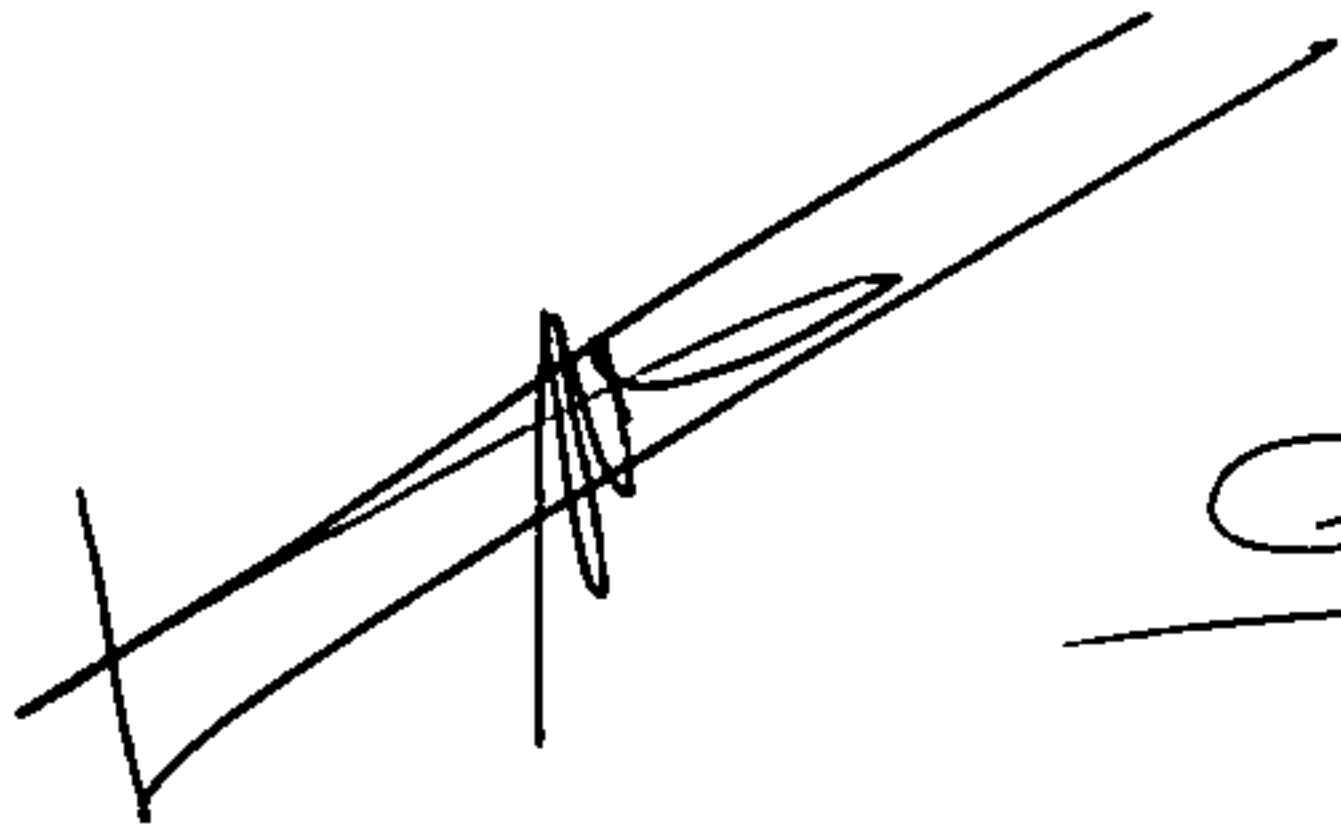
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le président de séance.

*Bm pour acceptation des
fonctions de Gerant*



GA



EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 765 802 euros
Siège social : 2 Allée d'Evry Technopôle de NANCY BRABOIS
54600 VILLERS LES NANCY
452260847 RCS NANCY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 DECEMBRE 2008

L'an deux mille huit ,

Le 26 décembre ,

A 19 heures ,

Les associés de EXPERTIS PARTENAIRES ET ASSOCIES, société à responsabilité limitée au capital de 2 765 802 euros, divisé en 31252 parts de 88,5 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 2 Allée d'Evry Technopôle de NANCY BRABOIS 54600 VILLERS LES NANCY, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Alain CADRÉ, propriétaire de 2 791 parts sociales
Madame Valérie CREUSOT RIVIERE, propriétaire de 2769 parts sociales
Monsieur Alain DOUCHE, propriétaire de 2 791 parts sociales
La Société EXPERTIS 2G, propriétaire de 1 351 parts sociales
Mademoiselle Sylvie GATTO, propriétaire de 2 112 parts sociales
Monsieur Cédric HERMAL, propriétaire de 377 parts sociales
Monsieur Edmond LUC, propriétaire de 510 parts sociales
Mademoiselle Isabelle METAIS, propriétaire de 2 813 parts sociales
Monsieur Frédéric MORELLI, propriétaire de 1 391 parts sociales
Monsieur Pierre NESSELER, propriétaire de 2 791 parts sociales
Madame France REBESCHINI-INFANTINO, propriétaire de 311 parts sociales
Monsieur Richard RENAUDIN, propriétaire de 2 761 parts sociales
Monsieur Richard SCHAFFO, propriétaire de 2 791 parts sociales
Monsieur Jean-Luc VIAUX, propriétaire de 2 902 parts sociales
Monsieur Jean-Luc VICTOOR, propriétaire de 2 791 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Richard RENAUDIN , co-gérant associé.

Se EL Kc M de AN

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un Co-gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer :

Monsieur Edmond LUC ,
demeurant 56 rue Gustave Flaubert 54410 LANEUVEVILLE DEVANT NANCY ,
pour une durée illimitée.

co-gérant associé à compter du 1^{er} janvier 2009

Monsieur Edmond LUC exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Se EL Mr M Jc AN

Monsieur Edmond LUC déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le président de séance.

Bon pour acceptation
des fonctions de cogérant



G A Z U

